

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 13 novembre 2017

PRÉSENTS :

- M. HIRIGOYEN –*Maire de Mouguerre-*
- Mme HIRIGOYEN –*Adjointe aux affaires scolaires-*
- M. CARRERE-GEE –*Directeur de l'école-*
- Mmes LAYAN, GRAUBY, HIRIGOYEN, HERVOUËT, WYSS, URCELAYETA, DUPUIS, CAUHAPE –*Enseignantes*
M. LADEVÈSE –*Enseignant-*
- M. CLEDON –*Rééducateur au RASED Nive-Adour-*
- Mmes THICOIPE, CAZEAUX, ELISSALDE, DESRAME, BROCHARD, HOLLINGSWORTH, MAYANA, MM
CHALVET, BRILLAND, DUFOUR, BONNAN, MENTA –*Parents d'élève-*

Excusées :

- Mme LEAL, *Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription d'Anglet.*
- Mmes DAVANT, BOUCHET, COUSTOURRET, LACOSTE, *enseignantes.*
- Mme BERARD, *psychologue scolaire au RASED Nive-Adour.*

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote du règlement intérieur du Conseil d'École
- Effectifs 2017-2018 et point sur la rentrée scolaire
- Présentation du RASED
- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
- Nouveaux PPMS
- Présentation du Projet d'École et échéancier du Projet d'Équipement Numérique
- Vote du règlement intérieur de l'école
- Projets pédagogiques, sorties scolaires et classes de découverte prévus

1- Vote du règlement intérieur du Conseil d'École (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :

Le Conseil d'École se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'École, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative.

Le règlement intérieur du Conseil d'École est adopté à l'unanimité (23 voix au total).

2- Effectifs de l'école 2017-2018 :

A la rentrée scolaire de septembre, 253 enfants sont présents. **6 TPS** se rajouteront au 06/01/2018.

Rappel : l'accueil d'élèves TPS n'est pas obligatoire car l'école de Mouguerre Bourg n'est pas située en Zone d'Éducation Prioritaire. Ce choix d'intégrer des TPS (nés entre le 01/01 et 31/03/2015) découle aussi de l'ouverture de la 11e classe (ces 6 élèves seront répartis dans 2 classes). Pour l'inspection académique, ce choix relève de la responsabilité de l'école donc ces enfants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs ; aussi pour l'administration, il y aura bien **253 élèves inscrits en Janvier 2018 et non 259.**

Sur l'ensemble des demandes de TPS, seuls les enfants nés en début d'année ont été pris dans l'ordre d'arrivée des demandes à condition de résider sur la commune de Mouguerre.

1) **Section bilingue** (à mi-temps):

- Classes de **Mme Urcelayeta** : 1 groupe MS/GS/CE1 (23 élèves) et 1 groupe PS/CP (26 élèves)
- Classes de **M. Ladevèse** : CE2/CM1/CM2 (24 élèves)

Total : 73 élèves, nombre en augmentation

Les TPS seront en section unilingue et feront le choix de la section unilingue ou bilingue à partir de la PS.

2) **Section unilingue** :

- Classe de **Mme Dupuis** (3/4 temps) et **Mme Coustourret** (1/4 temps) : TPS (*à partir de janvier 2018*)/PS/MS (28 élèves)
- Classe de **Mme Hervouët** : TPS (*à partir de janvier 2018*)/PS/MS/GS (26 élèves)
- Classes de **Mme Wyss** : PS bilingues /GS unilingues à mi-temps (28 élèves) ; GS unilingues et bilingues à mi-temps (19 élèves)
- Classes de **Mme Layan** : CP unilingues et bilingues à mi-temps (27 élèves) ; CP unilingues/CE1 unilingues et bilingues à mi-temps (22 élèves).
- Classe de **Mme Davant** : CE1 unilingues (26 élèves).
- Classes de **Mme Grauby** : CE1/CE2 unilingues à mi-temps (19 élèves) ; CE2 unilingues et bilingues à mi-temps (24 élèves).
- Classe de **Mme Bouchet** : CM1 bilingues et CM2 unilingues à mi-temps (20 élèves).
- Classes de **Mme Hirigoyen** : CM1 unilingues à mi-temps (21 élèves) et CM1 unilingues à mi-temps (29 élèves) .
- Classe de **Mme Cauhapé** = 11e classe : CM1/CM2 unilingues à mi-temps (16 élèves) et MS/GS bilingues à mi-temps (15 élèves).
- Classe de **M. Carrère-Gée** (mi-temps) CM2 unilingues et bilingues (24 élèves) et classe de **Mme Coustourret** (mi-temps) CM2 unilingues (21 élèves).

1 enfant de MS et 1 enfant de CM2 bénéficient de l'accompagnement d'une Auxiliaire de Vie Scolaire.

En juin 2018 : 32 départs (les CM2 rentrent en 6e) + d'éventuels déménagements à compenser. Avec les nouvelles inscriptions à venir, il n'y aura pas en principe fermeture de la 11e classe à condition de ne pas tomber en-dessous du seuil de 252 élèves. Les 6 TPS rentreront en PS et seront ainsi fidélisés.

Dans 2 ans, 41 départs prévus alors se posera à nouveau l'éventuelle perte de la 11e classe.

Il est normal que ce fonctionnement soulève des questionnements et des angoisses mais les réflexions ont toujours lieu en se basant sur des critères d'autonomie et de travail. A titre indicatif, l'équipe enseignante a réfléchi à 17 propositions de répartitions des effectifs !!

3- Le RASED Nive-Adour :

Le RASED signifie Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés ; il doit couvrir tout le territoire du secteur du collège Aturri et la commune d'Urt. Le but est de proposer des activités décrochées, de détour, comme le jeu où l'enfant sera en réussite et les transférer ensuite aux apprentissages. Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté, si cela n'est pas suffisant on peut solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Les interventions de **M. Clédon** sont à dominante rééducative pour les enfants qui s'adaptent mal aux exigences scolaires (ex manque de maturité, de confiance, peur de l'échec...). Le but est de restaurer le rapport entre les contenus de l'école et l'attitude de l'enfant. Il intervient dans tous les cas à la demande de l'enseignant et/ou des familles. Les membres du RASED font une analyse en synthèse suite à la présentation des cas par les enseignants et peuvent venir en observation pendant la classe afin d'analyser le comportement de l'enfant pour décider d'un suivi ou non.

Mme Bérard, psychologue scolaire travaille à la demande des familles ; l'accord des parents est nécessaire et reste un préalable à toute intervention. Elle intervient aussi sur les propositions d'orientation en SEGPA ou dans un dossier de situation de handicap chez l'enfant. Son champ d'action concerne surtout des souffrances psychiques de l'enfant alors que pour M. Clédon, il s'agit de difficultés d'apprentissage auxquelles sont confrontés les enfants.

Le nombre de sollicitations du RASED est plutôt stable à Mouguerre.

Point positif du RASED : les 2 membres du RASED sont rattachés physiquement à l'école, ce qui leur permet d'être en lien étroit avec l'équipe pédagogique. Ils interviennent pour la tranche d'âge des maternelles et primaires avec un intérêt pour le début du collège étant donné que le cycle 3 couvre désormais les CM1/CM2/6e.

Ils sont très souvent confrontés à des situations compliquées ; ainsi, ils représentent une 1ère étape pour préparer la famille à une orientation vers un établissement spécialisé si nécessaire. En raison des manques de moyens, il manque un enseignant spécialisé au sein de ce réseau d'aide.

4- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus:

La mairie informe des travaux de rénovation prévus (réfections de peinture par exemple) ; un calendrier est édité à chaque période de vacances pour que l'école transmette ses souhaits d'intervention.

- ➔ Eté et Toussaint 2017 : peintures intérieures de classes et porte-manteaux commandés qui doivent être installés (classe de Mme Wyss).
- ➔ Problèmes du lavabo situé au milieu des sanitaires de maternelle (classe de Mmes Dupuis et Coustourret) : ils seront déplacés sur les côtés pour éviter éclaboussures et glissades.
- ➔ Classe de Mme Dupuis : problème d'opacité de la lumière évoqué ; perspective de mettre des films sur les vitres pour éviter les rideaux qui vieillissent mal à l'usage et engendrent de la poussière. Toutefois, si on le fait dans cette classe, les autres feront la même demande, ce qui représentera un coût élevé (15 000 à 20 000 euros).
- ➔ Le store extérieur d'une classe (Mme Layan) a été supprimé mais la température monte vite dans certaines classes l'après-midi selon l'orientation. Des stores intérieurs seraient-ils envisageables au niveau de la réglementation anti-feu ? Dans l'avenir, des vidéoprojecteurs seront utilisés dans les classes donc la nécessité d'occulter la lumière devient prioritaire.

→ M. le Maire conseille de soumettre le plus tôt possible les demandes d'équipement pour les intégrer au budget 2018 (par exemple, installation de tableaux blancs, achat de vidéoprojecteurs).

Question diverse : problème de réfectoire jugé bruyant ; une solution acoustique est-elle envisageable (ex panneaux phoniques au plafond) ?

M. le Maire précise qu'une étude par un cabinet spécialisé doit être menée pour chiffrer éventuellement ce projet d'autant que des travaux sont planifiés à partir de 2020/2021 pour créer un nouveau groupe scolaire entre le Bourg et la route de Lahonce afin de rééquilibrer les effectifs des maternelles et élémentaires avec la perspective d'un gymnase. Il s'agit de trouver des moyens d'améliorer les conditions d'accueil des enfants. Du fait des logements à venir, ce nouveau groupe scolaire pourrait accueillir à terme 150 élèves environ. Les enseignants et les parents de l'école de Mouguerre-Bourg seront consultés. Le transfert des élèves de l'Ecole du Port vers celle du Bourg est aussi à l'étude en raison de la vétusté des locaux du Port et des risques d'inondation.

5- Nouveaux PPMS:

Le PPMS est le Plan Particulier de Mise en Sureté ; c'est un document à remplir chaque année pour présenter le dispositif en cas d'alerte.

Auparavant seul un PPMS existait (pollution, tempête, inondation...) ; aujourd'hui en raison du contexte d'attentats, un 2e document est à remplir pour cibler le danger intrusion/attentat. Ce document obligatoire pour toutes les écoles est établi en partenariat avec les services de secours et la municipalité.

Le 19 octobre 2017, un exercice « intrusion-attentat » a été organisé lors duquel les enfants devaient rester confinés et cachés sans faire de bruit. Cet exercice doit être répété une 2e fois dans l'année; on s'aperçoit que les enfants jouent le jeu avec une mise en scène très vraie. Il reste à acquérir une culture de la gestion des risques.

Le document est constitué en lien avec la gendarmerie avec la liste des risques possibles ; des schémas explicatifs pour s'échapper ou s'enfermer selon la nature de l'intrusion sont établis et sont destinés à être communiqués aux services de sécurité et aux autorités si nécessaire.

Question : pendant l'essai, comment a lieu la diffusion de l'information sur la nature du risque ? -> Le Ministère exige 3 types de sonneries différentes : l'incendie, l'intrusion et la pollution extérieure. Le problème ici réside dans le fait que la corne de brume reste très difficilement audible d'où le recours à un téléphone à antenne qui fonctionne même en cas de coupure d'électricité et qui permet de communiquer poste à poste par interphonie. A la réception d'un appel, un enseignant de chaque bâtiment peut déclencher l'alerte. Il y a 6 téléphones à l'école et 1 à la Mairie (ce téléphone sert aussi quotidiennement pour signaler tout autre problème comme l'absence d'un élève ou un enfant à récupérer. L'idéal serait une sirène générale audible par tous activable à partir de chaque classe. Cette question reste à l'étude.

Les accès extérieurs à l'école restent fermés en journée...même si le risque zéro n'existe pas !

6- Présentation du Projet d'École 2017-2020 et échéancier du Projet d'Équipement Numérique

Le Projet d'École est élaboré tous les 3 ans ; il est basé sur l'observation des élèves pour remédier aux difficultés.

Rappel du Projet d'École 2012-2015 : projet basé sur l'amélioration de la production d'écrit.

Projet 2017-2020 : le Projet d'École se présente autour de 2 axes communs avec ceux du Collège Aturri :

-**Renforcer les acquis dans le domaine des mathématiques : grandeurs et mesure**

-**Communiquer, enseigner et éduquer à l'ère du numérique**

+ 1 objectif spécifique à notre école : **favoriser des attitudes d'éveil et d'ouverture aux langues et aux cultures.**

Ce projet a été présenté à l'inspecteur et il est en cours de validation.

En 2017-2018 : toute l'école se retrouvera autour d'un « **projet cirque** » pour travailler sur l'expression corporelle et la confiance en soi. Un intervenant extérieur (animateur de l'école de cirque d'Urt) interviendra de **janvier à mars 2018** à hauteur de **10h par classe**. Un spectacle sera présenté aux familles le **samedi 24 mars à l'occasion** du Loto organisé par l'APE à la salle Haiz Ondoan. Ce projet d'un montant de **4437,50 euros** est financé par **la subvention communale et celle de l'APE** (6000 € versé à la Coopérative Scolaire Lagunak).

Le projet d'école comporte un axe fort sur **le numérique : la municipalité s'est engagée fortement** dans l'acquisition de **80 tablettes Ipad** commandées le 07/11 pour l'ensemble des 3 écoles publiques. Ce projet prévoit de doter notre école d'environ **40 appareils** (accompagnés des équipements Wifi et Apple TV + supports pédagogiques numériques).

Les tablettes apparaissent comme un support de travail et de communication entre les élèves et entre les classes (s'enregistrer, se filmer...). La marque Apple a donc été choisie pour sa qualité et la richesse des applications éducatives.

L'Etat a financé pour moitié les équipements : l'école du Bourg a reçu une dotation supérieure car est l'école la plus importante (40 000 euros pour les tablettes + 3 000 euros d'applications et de formation). La pré-installation avec systèmes de verrouillage et de contrôle parental ont été prévus dans le budget de départ et sont déjà intégrés aux tablettes.

Le dispositif devrait être déployé à **partir de décembre prochain** avec 2 demi-journées de formation pour les enseignants (usage et maintenance) ; la durée de vie des appareils est estimée à 5 ans.

C'est l'enseignant qui pilotera les tablettes à destination des enfants via un système de wifi de façon à ce que les élèves soient concentrés sur la tâche demandée. **L'enseignant garde la main sur l'appareil.**

L'éducation à l'écran devient inévitable avec le souci pour les parents d'estimer le temps effectif passé devant les écrans. Cela reste un travail coopératif pour ne pas laisser l'enfant seul mais au contraire le stimuler.

7- Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école est tiré du règlement intérieur type départemental. Il est à nouveau soumis au vote : **seuls les changements d'horaires scolaires y ont été modifiés.**

Il est rappelé que même à la Maternelle, les familles s'engagent, de par l'inscription de leur enfant, à sur une fréquentation assidue de l'enfant. Toute absence doit être signalée même si un certificat médical n'est pas obligatoire en Maternelle.

Il n'y a pas d'absentéisme inquiétant en élémentaire ni de problème d'assurance scolaire.
Le nouveau règlement intérieur 2017-2018 est adopté à l'unanimité.

8- Projets pédagogiques, sorties pédagogiques et classes de découverte prévus :

Activités extérieures d'EPS :

1/ Piscine : les élèves de CP, de CE1 et de CE2 bénéficieront **de 8 séances** en privilégiant de partir avec 1 seul niveau à la fois pour éviter qu'ils soient trop nombreux dans le bassin. Ils bénéficient ainsi de tout le bassin, ce qui est propice aux progrès et la mise en confiance (sorties facilitées par l'intervention des parents d'élèves accompagnants).

Du 14/09 au 16/11 : **CP** (le jeudi après-midi)

Du 23/11 au 21/12 et du 08/01 au 15/01 : **CE2** (le jeudi après-midi)

Du 22/01 au 26/03 : **CE1** (le lundi après-midi)

2/ Patinoire: pour les **32 GS** du 20/11 au 26/01 tous les jeudis pendant 40 min avec un moniteur qualifié diplômé.

Sorties des élèves de Cycle 1 (Maternelle) :

-Plusieurs visites à la **Médiathèque de Bayonne**.

-24/11 : sortie au **Conservatoire Régional Côte Basque** sur le thème des « 4 saisons »

-Sorties au **Cinéma l'Atalante** pour chaque classe de maternelle

-14/12 : **spectacle « Yes »** avec le groupe de **Philippe Albor** : concert le 14/12 pour tous les élèves.

-17/10 : classe de Mme Dupuis : rencontre sportive « sauter/lancer/courir » avec les écoles du Port et d'Elizaberry.

Sorties des élèves de Cycle 2 (CP-CE1-CE2):

Plusieurs demandes de spectacles ont été faites auprès de la « Scène Nationale » de Bayonne ou de « Biarritz Culture » mais beaucoup de réponses négatives du fait de la très forte demande scolaire.

-10/11 : CE2, projet « Ecole et Cinéma » (3 séances dans l'année avec exploitation pédagogique)

-07/12 : CP et CE1, sortie cinéma à l'Atalante.

-15/12 : cross inter-écoles pour les élèves du CP au CM2 au stade d'Ibusty (reporté au 22/12 en cas de forte pluie).

Sorties des élèves de Cycle 3 (CM1-CM2):

- 19/12 : CM1 et CM2 : Musée de la Mer et Cité de l'Océan de Biarritz.
 - 20/10 : CM1 et CM2 : visite guidée de Bayonne « sur les traces de l'Antiquité »
 - 07/12 : CM2 : « fête de la Science » à la faculté Montaury d'Anglet, sur le thème de la « police scientifique » (ateliers animés par des étudiants »)
 - 14/11 : CM1 et CM2 : projet « Ecole et Cinéma » (3 séances dans l'année avec exploitation pédagogique)
 - 24/04 : CM2 : spectacle théâtre/ marionnettes sur « les Misérables ».
 - Juillet : CM2 : régates inter-écoles sur le plan d'eau de Lahonce à l'issue du cycle d'EPS « voile » du 3^{ème} trimestre.
- Pas de voyage scolaire envisagé cette année pour les CM1 et CM2 en raison du trop grand nombre d'élèves (72 enfants) et du choix prioritaire du financement du « projet Cirque ».

Faut-il privilégier l'année de CM2 comme voyage de fin de scolarité ? Question à l'étude...

RAPPEL :

Toutes les sorties sont financées par les subventions communales : 56 euros par enfant pour les sorties pédagogiques et 59 euros par enfant pour le matériel et les fournitures scolaires. S'ajoute la possibilité d'utiliser les bus communaux pour les déplacements voire des bus privés en cas de non disponibilité.

L'Association des Parents d'Elèves participent également au financement grâce à l'argent récolté au cours des différentes manifestations pendant l'année.

Qu'ils en soient tous vivement remerciés !

- Quelques dates à noter :

- Loto-Spectacle de l'Ecole : samedi 24 mars 2018 (à partir de 16h00)
- 2^{ème} Conseil d'Ecole : jeudi 08 mars 2018 de 18h30 à 20h30
- 3^{ème} Conseil d'Ecole : jeudi 28 juin de 18h30 à 20h30

N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h35.

Le Directeur,

Les secrétaires de séance,


Ecole Publique du Bourg
303, av. de la Croix de Mouguerre
64990 MOGUERRE
Tél. 05 59 31 83 86
mouguerreboulevard@gmail.com
Laurent CARRERE-GEE





Chloé DUPUIS – Alexandra BROCHARD